

CONTROLES AUX MOUVEMENTS

AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ du bovin

Tuberculose	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de 6 semaines	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil départemental)
IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : quarantaine de 21 jours suivie d'un dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin uniquement pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement dérogatoire non indemne. <u>Vente interdite</u> vers tous les cheptels d'élevage et dérogatoire « Tout Indemne »	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil départemental)
Paratuberculose	Dans tous les cas : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose Néosporose	Dans tous les cas : sérologie individuelle conseillée	

CONTROLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

**Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) :
ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM
et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats**

Brucellose	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois	
Varron	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil départemental)
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans rupture de charge. <u>Demande de dérogation à transmettre à GDS Creuse</u> <u>Introduction interdite pour tous cheptels d'élevage</u> des animaux provenant des cheptels non-indemne d'IBR.	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil départemental)
Paratuberculose	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose Néosporose	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle conseillée	



Pour les animaux positifs IBR ou non conformes, la seule destination possible est l'abattoir en transport direct